

Les Plans

VRAIMENT

Verts

**OU COMMENT FAIRE ENTRER
LA BIODIVERSITÉ SUR LES CAMPUS**

PLANS VRAIMENT VERTS

FAIRE ENTRER LA "NATURE" DANS LES CAMPUS

Objectif : faire entrer la nature dans les campus par la création d'îlots de verdure, d'espaces de tranquillité, d'échange, d'éducation et de détente ayant une "gestion différenciée" et ancrés dans un réseau par des trames vertes et bleues.

L'idée ici est d'installer sur les campus des espaces verts. Cependant, il s'agit ici d'espaces verts permettant un retour de la biodiversité en ville, par la plantation d'espèces végétales variées et adaptées. L'objectif est également d'en faire un espace d'échange et de vie en y installant des tables, des bancs ou tout autre installation urbaine permettant aux étudiant.e.s de vivre ensemble. Pour finir ces espaces, nous le verrons dans la suite du document, doivent aussi permettre l'éducation et la sensibilisation.

Il est tout à fait possible de lier ses espaces à des lieux de l'agriculture urbaine qui sont eux aussi des tiers lieux permettant l'éducation et l'échange.

Gestion différenciée : une gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement et de l'écosystème (Cf : annexe)

Trames vertes et bleues : réseaux permettant aux espèces animales et végétales de circuler entre les îlots que créent les espaces verts (Cf : Annexe)

Les Bienfaits des Plans Vraiment Verts

Amener une telle initiative sur un campus peut apporter sur plusieurs points des effets bénéfiques, directs ou indirects .

→ **Enjeu pédagogique** : un espace où l'on retrouve une richesse en termes de biodiversité, d'espèces végétales et animales liées à des habitats variés peut être un **support pédagogique** pour des cours sur des phénomènes naturels.

- Ce genre de projet permet aussi la sensibilisation à la **transition écologique**. Créer un îlot de biodiversité au sein d'une université c'est créer de la curiosité, et casser la barrière entre l'humain et la nature en insérant dans le quotidien des étudiant.e.s cet élément. Il est aussi envisageable de mettre en place un **compost** sensibilisant à l'utilité possible de nos déchets alimentaires. Il est aussi possible d'observer le changement climatique directement en observant la biodiversité ou les impacts environnementaux de ce genre d'initiatives.
- Un laboratoire d'études de biologie ou de géographie peut créer une **campagne d'observation**, avec des indicateurs liés au milieu urbain et observer l'impact des pollutions, atmosphérique, sonore ou lumineuse sur un espace donné.
- Ces espaces peuvent être **gérés à l'initiative d'une organisation étudiante** ou un groupe de travail rattaché à une UE 'projet', avec une continuité le long des années avec un passage de flambeau du projet entre les étudiant.e.s.
- Il y a la possibilité de faire de ces objets, des **supports pluridisciplinaires** avec du paysagisme, de la géographie, les sciences de la terre et même de l'informatique pour créer des outils d'observation et de la communication pour faire des panneaux pédagogiques.

→ **Enjeu de bien-être** : Créer un tel élément paysager sur l'horizon d'un étudiant peut avoir des effets bénéfiques sur son bien-être. Car au-delà d'une touffe de végétation libérée on peut autour créer des **espaces de calme** et ce qui émane de cet espace, comme la fraîcheur et l'ombre en été, mais aussi toute une ambiance sonore.

- L'installation d'un espace sous cloche ou en gestion différenciée n'est pas anodine dans l'impact qu'elle a sur le reste de l'espace, elle ne peut pas sortir du béton, un espace de tranquillité doit être délimité autour, avec des pelouses. Afin de gommer la frontière brusque entre l'îlot et l'activité du campus. Cet **espace de 'liberté'** est l'espace charnière pour le bien-être des étudiant.e.s. C'est là que seront observés les fleurs de prairie, les oiseaux...
- L'**impact positif sur les nuisances sonores** de ces barrières végétales peut être important. De plus, les bruissements des feuilles ou le chant des oiseaux remplaceront allégrement les sirènes de la ville.
- Ces espaces sont par ailleurs des **tiers lieux** par excellence. C'est-à-dire des lieux favorisant les liens sociaux, l'échange ou encore **l'éducation par les pairs**. Ainsi se sont des espaces où les usager.e.s des campus peuvent se rencontrer et échanger.

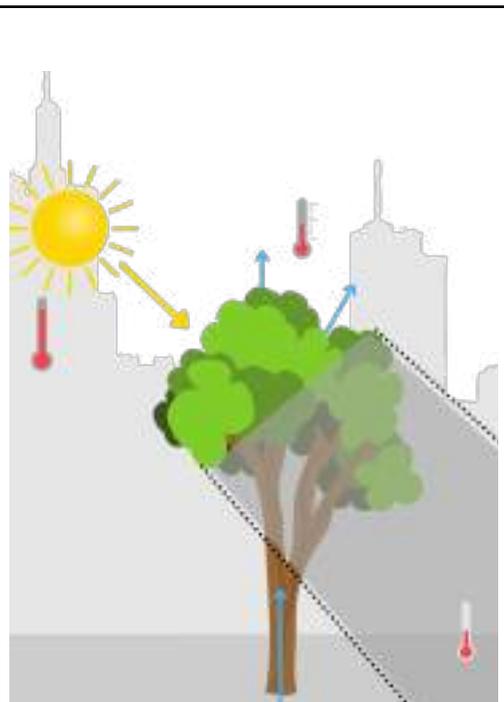
→ **Enjeu écologique**

Si la ville a longtemps été considérée comme un espace de non nature, il est urgent que la nature entre à nouveau dans les villes. Les impacts environnementaux positifs sont nombreux sur des points très variés. Au vue de la situation d'urgence-climatique actuelle, il est nécessaire de s'engager pour la transition écologique.

- **L'îlot de chaleur urbain** ou UCI est un micro climat que l'on retrouve dans les zones urbaines provoqué par la couverture du sol, artificielle, provoquant par la matière utilisée et par la couleur, une hausse de la température. Certaines villes françaises connaissent ainsi une différence de 7 à 8°C de température en comparaison avec les espaces ruraux à proximité.

L'installation d'espaces verts permet ainsi de diminuer les effets "d'îlot de chaleur urbain". Sur les questions de surface, n'importe quel type de végétalisation provoque un effet positif, comme la diminution de la température grâce à l'évapotranspiration des végétaux qui consiste en un puisement par les végétaux d'eau dans le sol et par l'évaporation de cette eau dans l'air. D'un autre côté, installer des arbres permet d'augmenter la surface ombragée et par conséquent de permettre une hausse de la température moins accentuée.

Il est urgent de contrebalancer les effets des îlots de chaleur urbains en installant des îlots de fraîcheur urbains.



- La mise en place d'îlots de verdure permet, de plus, de **lutter contre l'artificialisation des sols** ("Transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation. Très souvent irréversible cela a des conséquences préjudiciables à l'environnement"). L'imperméabilisation des sols

est responsable de la diminution de la biodiversité dans les villes. Ainsi les habitats naturels sont détruits ne permettant plus à la faune et à la flore de continuer à vivre en milieu urbain. Cela est de plus corrélé à l'effet "îlot de chaleur urbain". Installer des espaces de verdure, que ce soit sur des espaces anciennement artificialisés mais d'autant plus dans des espaces encore préservés permettent de lutter contre cette artificialisation.

- Les espaces verts sont en capacité d'absorber des polluants (ce qu'un sol artificialisé ne peut plus faire). Si cela est évidemment lié à la taille de l'espace vert mais aussi de sa composition, un arbre est capable d'accumuler et de stocker une quantité importante de CO₂, Ozone, COV, NOX...
- Pour finir l'installation d'îlot de verdure permet la protection de la biodiversité (faune et flore). Ainsi, reconstruire les milieux "naturels" de la biodiversité lui permet de réinvestir la ville et de ne pas disparaître.

Dans la pratique ?

Pour la mise en place des “Plans vraiment verts”, l’AFNEG (le bureau national comme son réseau) est disponible pour vous accompagner pour sa mise en place.

Certains espaces sont cependant plus facile à dédier à cette initiative :

- **Utilisation d’un espace non utilisé**

Dans certains campus, il existe des espaces vides permettant sans grande difficulté de mettre en place des îlots de verdure. Des espaces existants ayant déjà une terre non artificialisée pouvant accueillir des espèces de flore variées.

- **Transformation d’un espace vert ou d’une friche**

Un espace accueillant déjà de la verdure mais dont la biodiversité est faible et peu variée peut être modifié et enrichie pour en faire un réel espace de biodiversité et de vie sociale

- **Valorisation du patrimoine naturel existant de la Fac**

Il existe aussi au sein de certains campus des espaces où la biodiversité est assez riche et n’a que besoin de quelques aménagements permettant de créer un réel tiers lieu permettant l’échange et l’éducation au respect de l’environnement.

- **Utilisation de terrains appartenant à la collectivité**

De manière assez simple les terrains appartenant à l’université et appartenant à la municipalité, ou aux diverses collectivités peuvent être utilisés pour ce genre d’initiative. Au minimum dans le cadre d’un projet d’urbanisme transitoire.

La mise en place :

L'avant :

Une fois les universités partantes pour réaliser ce genre de projet il est important de rester vigilant sur certains points à leur mise en place.

- **Respect de l'écosystème et bienfaits** : Tout d'abord les espèces plantées doivent avoir un réel bienfait pour l'écosystème (à savoir par exemple que pour les questions de captation de polluants, tous les végétaux ne sont pas efficaces de la même manière) et doivent avant tout le respecter.
- **Respect de l'environnement** : Ainsi les conditions d'entretiens doivent aussi être respectueuses de l'environnement. Vous pouvez par ailleurs appuyer la mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie et d'un composteur permettant un entretien plus respectueux de l'environnement.
- **Un réel tiers lieu pour les usagers de l'université** : Le dernier point de vigilance concerne la nécessité de faire de ces espaces des lieux de vie pour les étudiant.e.s. Il n'est pas envisageable que l'usage de ces espaces soient réservés à certaines catégories d'usagers où alors tout à fait fermés.

Le pendant :

La meilleure manière de mettre en place ces espaces et d'en faire des réels lieux de vie pour les étudiant.e.s est de leur permettre de participer à leur mise en place. Ainsi réaliser des ateliers de plantation ou d'entretiens par exemple sont de bons biais pour permettre l'appropriation du lieu par les étudiant.e.s mais aussi pour commencer un travail de sensibilisation et d'éducation.

L'après :

La vertu pédagogique de ces espaces se doit d'être continue tout au long de l'existence de ces espaces. L'organisation d'ateliers pédagogiques doit se faire sur le long terme. Il est d'ailleurs possible en complément d'ajouter des panneaux à visée éducative expliquant par exemple le but de cet espace, le choix des végétaux plantés ou encore les différents impacts positifs qu'il provoque ...

Initiatives similaires :

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement. (CPIE)

Encourager des citoyens à laisser un mètre carré de pelouse en friche pour en observer les résultats après avoir laissé faire.

<https://www.cpie.fr/uncpie/projet/176831/Un-Carre-pour-Biodiversite>

Le petit Labyrinthe, Jardin des plantes de Paris

C'est un lieu de "nature accompagnée"

"Cet espace est fermé au public depuis dix ans. Il est devenu un laboratoire en plein air pour les observations scientifiques pluridisciplinaires en partenariat avec les jardiniers.

Avant la fermeture, le sol avait été intensément piétiné et la pente a provoqué l'érosion et l'appauvrissement en éléments nutritifs. Depuis, les végétaux spontanés ont colonisé la butte. Cette reconquête s'est accompagnée d'une progression constante de la diversité végétale qui est aujourd'hui d'une cinquantaine d'espèces herbacées ou arbustives et d'un retour des oiseaux qui s'y nourrissent et y nichent. Seuls le pied de la clôture et quelques sentes ont été désherbés.

Cet enclos, dans l'enceinte du jardin des plantes, est un lieu de nature sauvage accompagnée qui permet l'observation d'espèces végétales ou animales qui ailleurs dans la ville ont du mal à survivre."

Initiative du CREPAN

"Caen au pied du mur" : laisser la nature reprendre ses droits.

"Nous avons donc eu l'idée de remettre des plantes le long des trottoirs et cela en accord avec la ville. Les habitants étaient demandeurs et le pied de mur est l'interface idéale pour cette reprise en main par les particuliers du domaine public.

En pratique, un habitant voulant végétaliser, devient ambassadeur. Il va voir les autres habitants de sa rue. Il réunit ceux qui sont partants (au moins 6). Chaque habitant signe une convention avec la ville, qui vient alors faire des saignées de 15cm X 15 cm et met de la terre. Le Crepan guide les habitants dans le choix des plantes.

Pour protéger les végétaux nouvellement plantés, les habitants peuvent également appliquer un pochoir sur le mur pour indiquer aux agents de la voirie qu'il ne faut pas éliminer ces parterres.

L'ambassadeur assure ensuite le suivi de sa rue et organise un entretien par an environ sous forme de chantier participatif, sur une demie journée ou une journée entière.”

Permis de végétaliser :

Le permis de végétaliser est un dispositif qui permet à chacun de jardiner dans l'espace public soit en pleine terre, soit en débituminant un espace.

Le permis se demande auprès de mairies qui ont mis en place le dispositif tel que par exemple : Bordeaux, Grenoble, Le Havre, Marseille, Paris ou encore Strasbourg.

Si votre ville n'a pas de charte, il est toujours possible de demander une convention.

Pour plus d'informations rendez vous sur :

- <https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>

ou

- <https://www.quechoisir.org/actualite-permis-de-vegetaliser-les-regles-a-respecter-n9117/#et-si-ma-ville-n-a-pas-de-charte>

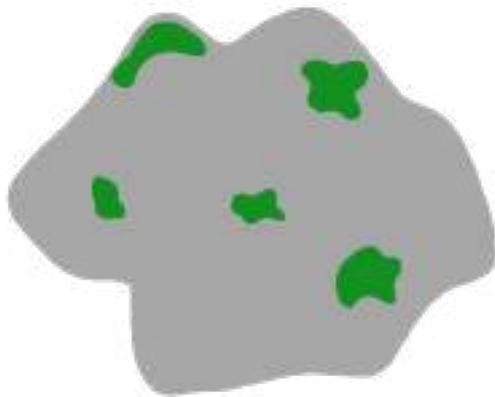
Partenaires possibles :

- ADEME: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.
- CPIE: Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.
- ONB : Office National de la Biodiversité
- CEN : Conservatoires d'espaces naturels régionaux
- Muséum national d'histoire naturelle.
- CNRS : Centre National de Recherche scientifique
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- France Nature Environnement
- ONF : Office National des forêts
- Service espace vert de votre ville

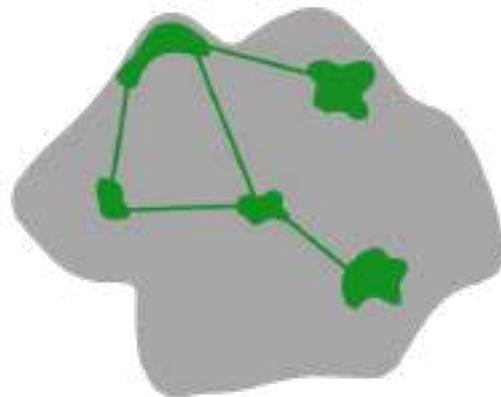
Trames vertes, bleues et noires

Les espaces naturels en ville ont très longtemps été pensés et mis en place de sorte à ce qu'ils soient comme des îlots dans l'espace urbain.

Commune avec des espaces verts fonctionnant comme des îlots



Commune avec des espaces verts liés par des "corridors écologiques" ou trames vertes



Or, l'importance de créer des liens entre les espaces verts ou zones humides, c'est ainsi que sont créés ce qu'on appelle des trames vertes (reliant les espaces verts), trames bleues (liants les zones humides)

La Gestion différenciée

Comme expliqué précédemment, la gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts respectueuse de l'écologie. On peut la mettre en place de manière extrêmement variée.

Nous vous avons sélectionné quelques guides vous permettant de comprendre comment mettre en place une gestion différenciée des espaces verts de vos campus.

Liste de ressources concernant la gestion différenciée.

http://www.cpie81.fr/wp_cinefeuille/wp-content/uploads/2016/06/guide-gestion-differenciee-des-espaces-verts-et-naturels-2.pdf

<https://www.gestiondifferenciee.org/>

<https://www.adalia.be/la-gestion-differenciee>

Bibliographie :

Aménager avec la nature en ville, **ADEME**, 2017.

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/amenager-avec-la-nature-en-ville-8873.pdf>

Sciences participatives et biodiversité, Conduire un projet pour la recherche, l'action publique, l'éducation. Guide de bonnes pratiques, 2016.

<https://www.cpie.fr/uncpie/projet/176830/Observatoire-local-de-biodiversite>

The fly that tried to save the world: Saprophytic geographies and other-than-human ecologies. **Royal Geographic Society**, 2019.

<https://rgs-ibg.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/tran.12281>

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ? **CESE**, 2018

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_21_nature_ville.pdf

Climat : La nature source de solutions. Recueil d'actions exemplaires de collectivités françaises , 2019, **Capitale Française de la biodiversité**.

<http://www.capitale-biodiversite.fr/sites/default/files/experience/documents/cfb2020-recueil-actions.pdf>

Favoriser la restauration de la biodiversité en milieu urbain : les facteurs de réussite dans le cadre de quatre projets de restauration, Boutaina El Jai et Diane Pruneau, 2015.

<https://journals.openedition.org/vertigo/16807>

Un jardin dans la ville - Quelle biodiversité urbaine pour demain ? L'exemple du jardin de Gilles Clément à l'ENS de Lyon. Paul Arnould, 2012.

<https://journals.openedition.org/tem/1436>

Permis de végétaliser, les règles à respecter, Marie-Noëlle Delaby UFC Que choisir, 2016.

<https://www.quechoisir.org/actualite-permis-de-vegetaliser-les-regles-a-respecter-n9117/#et-si-ma-ville-n-a-pas-de-charte>



C O N T A C T

SÉLINE DAUMAL - VP DURABILITÉ

SELINE.DAUMAL@AFNEG.ORG

06 23 88 35 26

MARIE VERDIER - PRÉSIDENTE

MARIE.VERDIER@AFNEG.ORG

07 82 27 44 95